

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS 2024/2025

Informations :

Pour les bacheliers :

Résultats du bac 1^{er} groupe : 08/07

Résultats du bac 2^{ème} groupe : 11/07

Pour les réinscriptions :

Résultats 1^{ère} session : 30/05

Résultats 2^{ème} session : 15/07

Rentrée :

Prérentrée : 02/09

Début des cours : 09/09

| ETAPES | DATES |
|--------|--|
| 1 | <p>Inscription administrative en ligne (IAWEB) et paiement des droits d'inscriptions</p> <p>Du 26/06 au 26/07 et du 20/08 au 06/09</p> <p>Situations spécifiques :</p> <p><u>Candidats en 1ère année de BUT ou Licence ayant accepté une proposition Parcoursup :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ inscription en ligne obligatoire avant le 19/07/2024 si acceptation avant le 10/07/2024, ↳ inscription en ligne obligatoire avant le 30/08/2024 si acceptation après le 10/07/2024, <p><u>Candidats en 1ère année de Master ayant obtenu une autorisation d'inscription notamment via Mon Master :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ inscription en ligne obligatoire avant le 19/07/2024 si acceptation avant le 15/07/2024, ↳ inscription en ligne obligatoire avant le 06/09/2024 si acceptation après le 15/07/2024. <p><i>En cas de non inscription selon le calendrier ci-dessus, la place pourra être attribuée à un autre candidat.</i></p> |
| 2 | <p>Dépôt des pièces justificatives en ligne (PJWEB)</p> <p>Du 26/06 au 26/07 et du 20/08 au 13/09 ⁽¹⁾</p> <p>⁽¹⁾ Les étudiants qui n'auront pas fourni leur notification de Bourse avant le 15/09 seront considérés comme non-boursier. Ils devront s'acquitter de la totalité du paiement.</p> |
| 3 | <p>Inscription pédagogique en UFR</p> <p>La phase d'inscription administrative est suivie par une phase d'inscription pédagogique au cours de laquelle l'apprenant s'inscrit aux enseignements obligatoires et/ou optionnels. Les calendriers et procédures d'inscription sont à consulter par formation auprès des composantes dès la fin de l'inscription administrative. Les inscriptions pédagogiques devront être achevées avant le début des enseignements, à savoir le 09/09 sauf pour les étudiants ayant obtenu une autorisation d'admission tardive.</p> |

Toute inscription non payée et/ou incomplète (pièces justificatives non transmises ou titre d'accès non-conforme) sera annulée le 04/10.

Certaines formations spécifiques (ex : Master 2, préparation aux concours...) pourront obtenir une prolongation du délai d'inscription jusqu'au 04/10.